

Netwerk Vlaanderen vzw
Coalition belge "Non aux Armes à Uranium!"
Réseau Financement Alternatif

La Belgique interdit le financement des armes à uranium appauvri

Nouvelle loi belge en primeur mondiale

Ce jeudi 2 juillet, le Parlement belge a voté une loi interdisant d'investir dans le secteur des armes à uranium appauvri. La Belgique est à présent le premier pays interdisant le financement de la fabrication, de l'utilisation et de l'entreposage de ces armes à uranium. Cette loi suit l'interdiction de l'utilisation des armes à uranium, votée le 21 juin 2009. Ces armes sont contraires au droit humanitaire. Leur utilisation dans les conflits armés provoque la dissémination de particules chimiques invisibles, toxiques et radioactives qui constituent un danger à long terme pour la santé des humains et pour l'environnement.

Pas d'argent belge pour les armes à uranium appauvri

Le sénateur Philippe Mahoux a introduit cette proposition au Sénat, où elle fut votée à l'unanimité le 2 avril 2009. La Chambre lui a emboîté le pas ce 2 juillet. La loi interdit aux banques et aux fonds d'investissement proposés sur le marché belge, d'octroyer des crédits aux producteurs de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre forme industrielle d'uranium. En conséquence, les établissements financiers établis en Belgique devront renoncer à financer les producteurs de telles armes que sont les entreprises Alliant Techsystems (US), BAE Systems (UK) et General Dynamics (US).

Seuls les investissements via des fonds indexés et ceux liés à d'autres activités de ces producteurs, échappent au couperet. La loi enjoint également le gouvernement d'établir une "liste noire" des producteurs d'armes à uranium.

Les pionniers et les retardataires

Cela fait des années à présent que Netwerk Vlaanderen et le Réseau Financement Alternatif demandent que soient interdits les investissements dans les armements controversés, tels que ceux contenant de l'uranium. Certaines banques, comme Triodos et KBC, n'ont pas attendu cette interdiction pour prendre leurs responsabilités et exclure ces producteurs de leur univers d'investissement. D'autres banques, comme ING, les ont en partie exclus. La Deutsche Bank quant à elle, continue d'investir dans ces entreprises produisant des armes à uranium appauvri¹. Avec la mise en oeuvre de cette nouvelle loi, l'argent de tous les épargnants belges, quelle que soit leur banque, sera donc tenu à l'écart de la production des armes à uranium appauvri.

Une internationalisation est nécessaire

La Belgique prend donc l'initiative internationale avec cette nouvelle loi, tandis que se développe au niveau mondial, la prise de conscience mondiale des nuisances à long terme de ces armes. En 2008, une résolution du Parlement européen ayant recueilli 94 % de votes favorables, appelle ainsi à un moratoire immédiat de l'utilisation des armes à uranium appauvri.

Prochaine étape : stopper les investissements dans ce secteur en les interdisant au niveau international, comme l'a suggéré le rapport "Too Risky for Business" publié en 2007 par Netwerk Vlaanderen et la coalition internationale pour l'interdiction des armes à uranium appauvri. Ce rapport recense les investissements de 47 institutions financières internationales et leurs crédits accordés à trois producteurs d'armes à uranium.

¹ 'Too Risky for Business': Financial Institutions and Uranium Weapons, International Coalition to Ban Uranium Weapons, BankTrack and Netwerk Vlaanderen, november 2007.

Contacts presse :

Sur les effets nuisibles des armes à uranium : Willem Van den Panhuysen – Coalition Belge "Non aux Armes à Uranium!" - +32 (0)473 71 75 18 – willem@motherearth.org.

Questions relatives aux investissements :

Laurence Roland, Réseau Financement Alternatif – 02/340.08.65 – laurence.roland@rfa.be

Esther Vandenbroeck – 02/201.07.70 – 0498/62.98.71 – esther.vandenbroucke@netwerkvlaanderen.be

Rapport 'Too Risky for Business' uit 2007: http://www.netwerkvlaanderen.be/nl/index.php?option=com_content&task=view&id=573&Itemid=0

Suite à l'entrée en vigueur de la loi contre les armes à uranium appauvri, cette coalition a réalisé une exposition de photos au sein du Parlement fédéral belge. Elle montre les conséquences à long terme de l'utilisation des armes à uranium appauvri et accessible gratuitement pendant les heures de bureau jusqu'au 21 juillet 2009.
Renseignements : www.dekamer.be - www.lachambre.be

Netwerk Vlaanderen vzw
Vooruitgangstraat 333/9
1030 Brussel
Tel. 02/201 07 70 – Fax. 02/201 06 02
www.netwerkvlaanderen.be

Réseau Financement Alternatif
Chaussée d'Alseberg, 303-309
1190 Bruxelles
Tél. 02/340.08.60
www.financite.be

Coalition Belge "Non aux Armes à Uranium!"
c/o Friends of the Earth Vlaanderen & Brussel vzw
K. Maria-Hendrikaplein 5
9000 Gent
Tel. 09/242 87 52 – Fax. 09/242 87 51
www.motherearth.org/du

International Coalition to Ban Uranium Weapons
www.bandepleteduranium.org